

## Conditions générales de vente acts AG / acts business AG (acts)

- 1. Les conditions générales de vente suivantes d'acts régulent la collaboration entre la société et les parties suivantes:**
  - Personnes individuelles ou groupes
  - Fondations / Associations sociétés enregistrées
  - Entreprises en formation
  
- 2. Les services suivants sont proposés:**
  - Direction de projets stratégiques
  - Direction de projets opérationnels
  - Concepts (Développement et mise en place) Financements d'entreprises (placement et suivi)\*
  - Ventes de sociétés (placement et suivi)
  - Vente d'objets / de projets immobiliers (placement et suivi)
  
- 3. Passation de commande**

L'ensemble des ordres / mandats sont convenus par écrit et délivrés au client sous forme de confirmation de commande ou de contrat signé sur la base d'une offre préalable. Tous les ordres sont sécurisés par un NDA (accord de confidentialité) avant la signature du contrat.
  
- 4. Prestation des services conformément à la confirmation de commande: Projets / Concepts / Mandats**

Les prestations décrites dans la confirmation de commande ou le contrat ont un caractère obligatoire. Les projets et concepts peuvent être annulés dans les 20 jours après l'achèvement d'une phase ou de la partie d'un projet. Les prestations réalisées durant le délai de préavis sont calculées sur la base de l'investissement conformément à l'accord/au tarif.
  
- 5. Prestation des services conformément à la confirmation de commande: Placement de financements d'entreprises\***

Les placements de financements n'entrent pas dans le cadre des conditions générales de vente. Le règlement se produit dans le cadre d'un contrat distinct.
  
- 6. Données des commandes**

L'ensemble des informations et des documents, y compris les données numériques, produits par acts dans le cadre de l'ordre sont, sauf disposition contraire, «propriété intellectuelle» d'acts et sont sécurisés sur 2 ans. Ces données sont mutuellement considérées comme confidentielles et ne peuvent être transmises à des tiers sans le consentement des deux parties. acts s'engage à veiller en toute âme et conscience aux directives de la protection des données suisse.
  
- 7. Droit de copie et droit d'auteur**

Les concepts, méthodes et contenus de formation sont soumis au droit de copie et d'auteur d'acts. Ainsi ils ne pourront être utilisés sans l'autorisation de acts.
  
- 8. Prix des offres**

Les prestations fournies par acts sont calculées en régie ou au prix forfaitaire dans les conditions normales du marché. Les prix des offres ont un caractère obligatoire. Pour les projets exigeant d'importantes prestations anticipées, des avances pécuniaires d'une valeur d'au moins 30% du volume de la commande sont généralement exigées. Les prix et tarifs sont communiqués au cours des négociations du contrat.

**9. Conditions de paiement**

En principe le paiement doit être effectué dans les 20 jours nets après facturation. Les réceptions de paiement en retard peuvent être pénalisées de 3% par an. À partir du premier rappel, un prix forfaitaire de CHF 50,00 supplémentaire par relance sera facturé.

**10. Responsabilité**

acts décline toute responsabilité pour les actes illégaux occasionnés par vos clients. Cela s'applique également si les clients ont un ordre en cours avec acts ou ont collaboré avec acts via un tiers.

**11. Droit applicable**

Le Code des obligations (CO) de la Confédération suisse s'applique à toutes les réglementations qui n'ont pas été mentionnées.

**12. For**

Le for est Lucerne.